

Révision de l'ombudsman sur l'émission *Enquête* à propos des actes pédophiles commis par des frères de Sainte-Croix, émission diffusée le 30 septembre 2010

SOMMAIRE

La plaignante estime que l'émission *Enquête* a fait preuve de malhonnêteté en s'appropriant comme étant sienne une histoire exclusive de la *Gazette* sur les actes pédophiles de certains frères de Sainte-Croix.

J'ai conclu que le quotidien *The Gazette* est suffisamment mentionné dans la promotion du reportage à l'antenne de Radio-Canada pour écarter cette allégation.

L'émission *Enquête* avait assez d'information inédite pour diffuser son reportage sur ce scandale.

Toutefois, j'ai relevé des inexactitudes quant au choix de mots dans le reportage d'*Enquête* et lors de sa promotion à l'antenne. Des mots et des expressions qui pouvaient laisser croire que Radio-Canada avait l'exclusivité de certaines informations pourtant déjà publiées dans *The Gazette*.

LA PLAINTE

La journaliste Sue Montgomery, du quotidien *The Gazette*, m'a fait parvenir cette plainte le 4 octobre 2010 à propos du reportage de l'émission *Enquête* sur les actes pédophiles commis par des frères de la Congrégation de Sainte-Croix. L'émission a été diffusée le 30 septembre 2010¹. Sue Montgomery avait publié en décembre 2008 une enquête de deux pleines pages de journal, mettant au jour, pour la première fois, l'ampleur du scandale et la loi du silence qui ont entouré les abus².

« (...) Ma plainte porte principalement sur le fait que Radio-Canada, dans sa promotion et dans le reportage même, laissait entendre qu'il s'agissait d'une "exclusivité", qu'on avait "mis au jour", "révélé", "obtenu" des choses qui n'avaient jamais paru auparavant. J'estime que c'est malhonnête et carrément mensonger.

D'après ce que j'ai vu, il n'y a rien dans leur reportage qui en se trouvait pas déjà dans le mien. En fait, il y avait plus de détails dans le mien que dans le leur.

Bien sûr, Normand Grondin fait référence à moi dans le reportage, mais seulement pour dire que c'est moi qui avais annoncé à la famille Cornellier que René Cornellier avait été abusé. Il ne disait pas que c'est moi qui ai mis l'affaire au jour. (Non plus que j'ai reçu deux prix pour ce reportage, dont le prix Judith-Jasmin du reportage d'enquête.)

Cependant, comme je l'ai dit, il ne s'agit pas tant de reconnaître mon travail, mais bien d'être honnête. Ils ont présenté ce sujet comme si c'était le leur, alors qu'en réalité, sans moi ils n'auraient même pas eu vent de l'histoire.³
(...) »

Le 6 octobre 2010, le directeur des émissions d'affaires publiques, au service de l'Information Télévision, Pierre Sormany, a envoyé une réponse à M^{me} Montgomery, dont voici l'essentiel :

« (...) J'aimerais d'abord vous dire que nous regrettons sincèrement que le reportage sur les actes pédophiles commis par des membres de la congrégation de Sainte-Croix, ou plutôt la promotion que nous en avons fait, vous ait heurtée à ce point. Nous savons que vous avez été la première à mettre à jour cette triste histoire. J'étais d'ailleurs dans la salle, à Sherbrooke, quand vous avez reçu votre prix Judith-Jasmin pour cette enquête, un prix fort mérité. C'est à la suite de cette soirée que Normand Grondin a suggéré d'entreprendre une suite à votre enquête, dans la mesure où il avait

¹ <http://www.radio-canada.ca/emissions/enquete/2010-2011/Reportage.asp?idDoc=120166>

² <http://www.montrealgazette.com/contests/Brothers+stand+accused/3608266/story.html> et <http://www.montrealgazette.com/contests/Ruined+lives+victims/3608259/story.html> et <http://www.montrealgazette.com/opinion/letters/Dark+side+chaste+life/3608271/story.html?id=3608271>

³ Les extraits de la plainte de Sue Montgomery cités dans cette révision ont été traduits en français.

l'impression que, malgré votre excellent travail, la congrégation de Sainte-Croix n'avait pas bougé d'un iota. Une nouvelle enquête était dès lors pertinente.

Comprenez que jamais il nous est venu à l'idée de vous « voler » votre travail, ni de passer sous silence le fait que c'est grâce à vous que ces gestes aient été rendus publics. Normand a fortement insisté pour que l'animateur Alain Gravel rappelle votre travail dans la présentation du sujet, en ouverture d'émission. Il a ensuite mentionné, dans le reportage, manchette et photo à l'appui, que c'est par vous que la famille Cornellier avait appris que René avait été victime d'abus. Enfin, il a mentionné à plusieurs reprises, dans ses interviews à la radio et à la télé, le fait que vous aviez été la première à publier cette histoire (...).

Cela dit, Normand a tout de même poursuivi l'enquête. Il a, entre autres, été mis en contact avec des personnes qui ne s'étaient pas manifestées à l'époque de vos articles. Il a mis la main sur un document interne qui confirmait toute cette histoire (un document que, semble-t-il, vous possédiez vous aussi, mais que vous avez choisi de ne pas diffuser; cela, Normand l'ignorait). Il a obtenu, après de longs efforts, la preuve que plusieurs frères et pères de Sainte-Croix (dont un ancien directeur du collège) avaient fréquenté des sites pornographiques, jusqu'à tout récemment. Il a obtenu une interview avec André Morin, ex-directeur du CND, qui a parlé ouvertement de ces problèmes. Il a obtenu une interview à la caméra avec le comédien Sébastien Richard (...), et il a convaincu ce dernier de confronter le frère Hurtubise, avec caméra cachée.

Bref, si la trame de fond était malgré tout assez proche de ce que vous avez publié il y a deux ans, nous apportions suffisamment d'éléments nouveaux pour que l'histoire soit remise dans l'actualité. Permettez-moi de vous citer là-dessus le guide des « Droits et responsabilités de la presse » du Conseil de presse du Québec :

En matière d'information, le travail d'autres médias peut être utile aux journalistes. L'information rendue publique par un organe de presse peut parfois, dans le cadre de la démarche de recherche et de collecte des données d'un journaliste, servir de source d'information, de point de départ ou de complément de renseignements pour aller plus loin, faire un suivi, obtenir des réactions et déboucher sur d'autres perspectives, selon le cas. L'information qui en résulte généralement, fort différente dans sa forme et son contenu, ne relève en rien du plagiat ou du pillage d'un concurrent.

Il y avait donc, dans le travail de Normand, plusieurs éléments que nous jugions « exclusifs ». Cela dit, nous n'avons pas utilisé cette « étiquette » lors de la présentation de cette histoire dans nos bulletins de nouvelles, ni dans l'émission *Enquête*. La seule fois où un bandeau « exclusif » a été utilisé par erreur, c'est sur le site web des nouvelles... et nous avons fait enlever cette mention dès que nous en avons été informés.

Mais j'ai bien compris que, même sans l'utilisation du mot « exclusivité », le ton général de nos promotions en ondes vous a irritée. Pourtant, ce qui y était dit est exact :

« La congrégation de Sainte-Croix est riche, prestigieuse... et elle a caché des pédophiles.

Enquête a mis la main sur l'inventaire des crimes commis depuis 30 ans
(extrait de Cornellier)

Les Sainte-Croix ont acheté des victimes pour protéger l'Institution
(extraits)

Un document explosif...

Enquête, jeudi le 30 septembre, 20 heures... »

Et, dans nos publicités imprimées, une version plus courte :

« La Congrégation des Sainte-Croix a caché des pédophiles!

Un document explosif. L'inventaire de crimes commis depuis 30 ans mis à jour

Enquête, ce soir, 20 heures »

Je ne pense pas qu'il soit inexact d'annoncer comme « explosif » ce document. Et vous conviendrez que ce n'est pas dans une promotion de 30 secondes qu'on aurait pu rappeler vos reportages de 2008! (...) »

Le 7 octobre, la journaliste Sue Montgomery m'a demandé de réviser le dossier après avoir répondu à Radio-Canada. Voici quelques-uns de ses arguments :

« (...) ce qui me dérange, ce n'est pas tant qu'on ait reconnu ou non mon travail, mais le fait que Radio-Canada a prétendu qu'elle faisait avancer le sujet. Or, ce n'est pas le cas.

Vous dites que le reportage de Normand comportait de nouveaux développements et poussait plus loin ma recherche. (...) Je ne suis pas d'accord.

Tous les éléments du document de neuf pages étaient dans mon reportage, notamment les suivants :

1. le paiement de 250 000 \$ qui provenait des fonds du collège, et non pas de la congrégation;
2. le postulant de Toronto qui a reçu un paiement (Patrick Bannan, que j'ai interviewé);
3. le cas de Claude Hurtubise (qui faisait face à des accusations au criminel);
4. bien des détails des abus commis par le frère Yves Sarrasin, tant sur des personnes handicapées que sur d'anciens détenus;
5. des détails sur le frère Michel Gauthier, le dernier frère à enseigner au collège, et congédié pour attouchement sur une élève.

Si vous aviez lu mes articles de près, il aurait été évident que j'avais en main le document de neuf pages, en raison des détails que je mentionne plus haut. (...) Il était également très clair dans mes articles que non seulement le collègue était au courant de ce qui se passait, mais le Vatican aussi (...).

La révélation selon laquelle les frères regardaient de la pornographie juvénile n'est pas nouvelle non plus. J'ai rapporté cela après que le directeur adjoint Jocelyn Morin m'a dit que c'est lui qui avait découvert cette pratique et y avait mis fin. Le fait que Normand ait obtenu ce renseignement d'une autre source n'en fait pas une nouvelle plus importante.

Le segment en caméra cachée avec Claude Hurtubise n'apportait rien de neuf. Hurtubise a seulement nié. Au moins, j'ai parlé avec des frères qui ont effectivement admis ce qu'ils avaient fait, ce qui, franchement, présente davantage un intérêt journalistique.

J'estime que tout ce que vous avez fait, c'est de prendre mon reportage et d'ajouter des éléments visuels sur mes mots.

Bien sûr, vous mentionnez mon nom dans le reportage, mais vous dites seulement que c'est moi qui ai annoncé à Robert Cornellier que son frère avait été victime d'abus. Vous auriez pu dire : "Depuis que *The Gazette* a fait paraître ce sujet il y a deux ans, un recours collectif a été intenté et le journal a reçu deux prix. Mais, curieusement, les médias francophones ont gardé le silence sur ce sujet. Pourquoi?" »

LA RÉVISION⁴

Nous sommes en présence de deux journalistes, Sue Montgomery et Normand Grondin, qui ont indéniablement beaucoup travaillé sur leurs reportages respectifs et qui se sentent heurtés par la tournure des événements.

La journaliste de la *Gazette* avance qu'il n'y avait rien de neuf dans l'enquête de Normand Grondin et qu'il s'agissait simplement de l'article de la *Gazette* recouvert d'images. De son côté, Normand Grondin avance que les preuves dont il disposait étaient nettement plus solides que celles de la *Gazette*, et qu'il avait suffisamment d'éléments originaux pour affirmer qu'il avait fait une « nouvelle enquête ».

Il est fréquent qu'un journaliste s'inspire du travail d'un confrère pour entreprendre un reportage. C'est tout à fait acceptable quand l'histoire progresse, c'est-à-dire quand le journaliste, par son propre travail, ajoute des éléments d'information au reportage original, et quand la provenance des informations « empruntées » est clairement indiquée⁵.

⁴ Le mandat de l'ombudsman : <http://www.radio-canada.ca/apropos/ombudsman/>

⁵ http://www.conseildepresse.qc.ca/index.php?option=com_content&task=view&id=249&Itemid=175&lang=fr

J'ai fait un relevé des principales ressemblances et différences entre les trois articles de la *Gazette*, *Brothers Stand Accused*, *Ruined Lives of Victims*, *Dark Side of the 'Chaste' Life*, publiés le 6 décembre 2008, et le reportage d'*Enquête*, intitulé *Silence religieux*.

- Une des principales sources de Normand Grondin, l'ex-frère du Sacré-Cœur Wilson Kennedy, avait été interviewée il y a deux ans par Sue Montgomery de la *Gazette*. Wilson Kennedy est le fil conducteur du reportage d'*Enquête* et de la *Gazette*. Il dénonce le silence et le secret qui ont entouré ces actes pédophiles. Dans *The Gazette*, tout un article, *Dark Side of the 'Chaste' Life*, est consacré à son témoignage percutant. Précisons qu'*Enquête* a fait de nombreuses démarches avant que Wilson Kennedy accepte de raconter à nouveau son histoire, cette fois à la caméra. La journaliste Sue Montgomery, qui avait gardé le contact avec M. Kennedy, a encouragé l'ex-frère à parler à *Enquête* et elle l'a même accompagné, à sa demande, au moment de l'entrevue télé.
- L'histoire tragique de René Cornellier, abusé à l'âge de 12 ans par quatre frères de Sainte-Croix, et de sa famille, était au cœur de l'article de la *Gazette*, il y a deux ans. *Enquête* consacre la première partie de son reportage à raconter les tentatives infructueuses de cette même victime aujourd'hui décédée, René Cornellier, d'obtenir justice auprès de la congrégation.
- Une grande partie de l'enquête de Radio-Canada est basée sur un document confidentiel, longuement cité en ondes et jamais publié auparavant, document de neuf pages, écrit par « un membre important de l'organisation de Sainte-Croix ». Normand Grondin me dit qu'il ne savait pas que Sue Montgomery possédait ce même document incriminant. La journaliste de la *Gazette* m'explique qu'elle n'a pas pu le citer pour des raisons juridiques. Toutefois, elle a utilisé dans son article l'information provenant du document secret, qu'elle a pu confirmer avec une deuxième source, notamment le paiement de 250 000 \$ à un pensionnaire abusé sexuellement, des fonds provenant du Collège Notre-Dame; les agissements des frères Yvan Sarrasin, Michel Gauthier, Claude Hurtubise, Léon Laroche et Olivain Leblanc.
- Dans son article, Sue Montgomery met au jour les actes pédophiles commis par six frères de Sainte-Croix, qu'elle nomme. Sur la base de son document incriminant, *Enquête* affirme qu'une douzaine de frères sont impliqués dans ce scandale, et nomme des religieux qui n'avaient pas été mentionnés par *The Gazette* : François Héroux, Marcel Lafortune, Roland Nicols. La démonstration d'*Enquête* est nettement plus forte que celle de la *Gazette* dans le cas du frère Hurtubise.
- Il ressort de l'article de Sue Montgomery que la congrégation savait qu'il y avait eu des agressions sexuelles mais ne les a pas dénoncées. *Enquête* en vient aux mêmes conclusions en citant le document secret de neuf pages.
- L'émission *Enquête* a décroché une entrevue inédite à la caméra avec Sébastien Richard, un pensionnaire victime d'abus qui n'avait encore jamais accepté de parler publiquement de son passé au Collège Notre-Dame.

- *Enquête* a obtenu une entrevue inédite avec André Morin, ex-directeur administratif du Collège Notre-Dame.
- *Enquête* a obtenu la preuve que l'homme fort à la tête du Collège Notre-Dame, le père Robert Morin, avait dans son ordinateur une centaine de photos pornographiques d'un enfant d'à peine 12 ans. Normand Grondin a confronté le secrétaire général du collège, Vincent Grégoire, à ces révélations. Dans son article, Sue Montgomery citait l'ex-directeur adjoint du collège, Jocelyn Morin, qui disait avoir découvert que certains frères possédaient du matériel pornographique dans leurs ordinateurs, mais elle n'avait pas poussé cette portion de l'enquête aussi loin que son collègue de Radio-Canada.
- *Enquête* a suivi en caméra cachée le frère Claude Hurtubise, l'agresseur présumé d'au moins trois élèves.

L'émission *Enquête* avait donc suffisamment de matériel inédit, notamment le document de neuf pages qui n'avait jamais été rendu public, pour diffuser un reportage sur ce scandale. Il ne faut pas non plus sous-estimer la difficulté d'obtenir des entrevues à la télévision sur un sujet aussi délicat. Toutefois, étant donné qu'une partie du reportage d'*Enquête* recoupait les articles de Sue Montgomery, Radio-Canada se devait d'être particulièrement vigilante dans la reconnaissance du travail de la *Gazette* et l'utilisation de formules accrocheuses comme « nous avons appris », « lève le voile » et « jamais vu au Québec ».

L'exactitude

Aucune norme radio-canadienne n'encadre l'utilisation du terme « exclusif » ou des mots qui se rapprochent de cette idée. Toutefois, en vertu des *Normes et pratiques journalistiques*⁶, Radio-Canada a un devoir d'exactitude dans le vocabulaire choisi et l'attribution d'information à un autre organe de presse.

« L'information est fidèle à la réalité, en aucune façon fausse ou trompeuse. Cela exige non seulement une recherche attentive et complète, mais une langue châtiée et des techniques de présentation sûres, y compris pour les éléments visuels. » (NPJ, III. Principes, 2)

La veille de la diffusion de l'émission *Enquête*, un court reportage de Normand Grondin a été diffusé dans les principaux bulletins de nouvelles radio et télévision. Voici comment ce reportage était présenté :

« La loi du silence au sein de certaines communautés religieuses est parfois plus forte que tout. Nos collègues de l'émission *Enquête* **ont appris** que plusieurs cas d'agressions sexuelles, commises par des religieux sur des élèves du Collège Notre-Dame de Montréal, dans les

⁶ *Normes et pratiques journalistiques* de CBC/Radio-Canada : <http://cbc.radio-canada.ca/responsabilite/journalistique/index.shtml>

années 60 et 70, ont à l'époque été portés à l'attention de la Congrégation de Sainte-Croix, mais les agresseurs n'ont jamais été punis. »

En journalisme, la formule « nous avons appris » indique que l'information n'est pas connue du public, qu'elle est nouvelle. Il était inexact de dire qu'*Enquête* **a appris** que la congrégation savait qu'il y avait plusieurs cas d'agressions et n'a pas puni les agresseurs. Cette information était déjà évidente dans les articles de la *Gazette*.

« (...) Il y avait davantage d'allégations d'agressions sexuelles et les frères de Sainte-Croix se tordaient silencieusement les mains de désespoir en cherchant le meilleur moyen de garder ces abus secrets afin de protéger leur réputation et les millions de dollars dans leurs coffres. Souvent, quand un frère avait un problème, on le déplaçait, soit dans une autre province, soit aux États-Unis pour une brève thérapie psychiatrique, soit dans une mission du Tiers-Monde. »

« Je [Wilson Kennedy] peux dire honnêtement que nous savions que les agressions sexuelles se produisaient (...). Mais les abus continuaient et nous fermions les yeux.⁷ »

Qu'il soit question d'une douzaine de frères pédophiles, plutôt que de six, rend le scandale plus important, mais ne change pas le fait que la congrégation ait voulu cacher les abus. Même chose pour la présentation du reportage à *Enquête*, le 30 septembre, présentation inspirée, me dit l'animateur Alain Gravel, des notes qu'on lui a fournies :

« Il y a deux ans, le journal *The Gazette* avait enquêté sur cette affaire. **Ce qu'on apprend aujourd'hui**, c'est que les dirigeants des Sainte-Croix savaient très bien ce qui se passait. »

Enquête mentionne brièvement l'enquête de la *Gazette*, mais enchaîne immédiatement en affirmant que Radio-Canada **a appris** que les dirigeants de Sainte-Croix savaient ce qui se passait. On laisse donc entendre que cette information n'était pas connue, alors que *The Gazette* en avait fait état.

Le journaliste Normand Grondin et le rédacteur en chef d'*Enquête* Alain Kémeid estiment qu'ils pouvaient utiliser cette formule suggérant l'exclusivité, car ils disposaient de preuves beaucoup plus solides que celles mentionnées dans l'article de la *Gazette*, grâce au fameux document inédit de neuf pages. Je comprends leur point de vue, mais une relecture des articles de la *Gazette* m'indique que les sources dont disposait la journaliste semblaient suffisamment nombreuses pour qu'elle décrive la plupart des actes pédophiles comme des faits, et indique que ces abus impunis étaient connus de la congrégation.

⁷ Traduction de *The Gazette*, 6 décembre 2008

Par ailleurs, dans son reportage d'*Enquête*, Normand Grondin dit : « On apprend qu'en 1993, le directeur Charles-Édouard Smith a acheté le silence d'une victime qui avait été agressée par trois frères pour 250 000 \$, et ce, à même le budget du collège, en partie financé par les fonds publics. » Ce n'est pas Radio-Canada qui a appris cette information, mais *The Gazette* :

« Certaines victimes ont été persuadées de garder le silence, mais dans au moins trois cas, ce silence a été acheté – jusqu'à 250 000 \$. Une source proche de la Congrégation de Sainte-Croix estime qu'au cours des 20 dernières années, plus d'un million de dollars ont été versés à des victimes d'abus sexuels, dont la moitié provenait des fonds du Collège Notre-Dame⁸. »

Selon Alain Kémeid, l'utilisation de l'expression « on apprend » fait tout simplement référence à ce qu'*Enquête* a appris en lisant le document confidentiel. L'utilisation de cette expression ne vise pas, assure-t-il, à laisser croire que l'information était inédite.

En entrevue de promotion aux émissions *Désautels* (29 septembre) et *Maisonneuve* (30 septembre), Normand Grondin dit qu'un seul des deux cas d'indemnisation mentionnés dans le document confidentiel était connu publiquement. Pourtant, Sue Montgomery a bel et bien fait référence aux deux cas dans ses articles, et notamment à la somme de 20 000 \$ versée par la congrégation à Patrick Bannan, victime que la journaliste a retracée et interviewée.

Par ailleurs, étant donné que l'ex-frère Wilson Kennedy avait déjà accordé une entrevue à *The Gazette* deux ans auparavant, le reportage pouvait-il affirmer que l'ex-frère « lève le voile sur les crimes commis » et conclure ainsi :

« Avant de nous accorder une entrevue, Wilson Kennedy a hésité durant plusieurs mois. Un homme seul qui dénonce une puissante communauté religieuse, **ça ne s'est jamais vu au Québec**. Mais, il a accepté de prendre le risque. »

Le rédacteur en chef Alain Kémeid assure que son émission n'a jamais voulu laisser croire que Wilson Kennedy parlait publiquement pour la première fois. Selon Alain Kémeid, il y a peut-être eu quelques maladresses dans les formulations, mais jamais aucune mauvaise intention.

Le reportage dans le quotidien anglophone *The Gazette* n'a pas eu autant d'impact au Québec que l'enquête télévisée dans la langue de la majorité des Québécois. Toutefois, étant donné que Wilson Kennedy a d'abord dénoncé la « puissante communauté religieuse » dans *The Gazette*, il y a deux ans, l'expression « Ça ne s'est jamais vu au Québec » est en conséquence inexacte.

⁸ Traduction de *The Gazette*, 6 décembre 2008

Exclusif?

La direction reconnaît que le terme « exclusif » a été utilisé à tort dans un article web résumant l'enquête de Normand Grondin. En effet, Radio-Canada n'a pas l'exclusivité de cette histoire. C'est *The Gazette* qui l'a publiée en exclusivité, il y a deux ans. Je constate que le bandeau fautif « exclusif » est encore présent dans l'article web, intitulé *Crimes sexuels – Le silence des frères de Sainte-Croix*, mis à jour le 30 septembre⁹.

Le RDI a aussi utilisé par erreur le bandeau « exclusif » sur le reportage nouvelles de Normand Grondin, diffusé le 29 septembre, dans le bulletin débutant à 17 h 30.

Attributions à *The Gazette*

À l'antenne de Radio-Canada

Normand Grondin a fait la promotion de son reportage dans les 24 heures qui ont précédé sa diffusion, en participant à des émissions d'information à la radio et à la télévision de Radio-Canada. Dans quatre de ses six interventions à la radio et à la télévision, Normand Grondin mentionne clairement que *The Gazette* ou Sue Montgomery ont été les premiers à parler de cette histoire en 2008 :

« C'est la très bonne enquête qu'avait réalisée la journaliste Sue Montgomery de la *Gazette*, qui d'ailleurs a déjà gagné un grand prix Judith-Jasmin pour ça il y a deux ans. »
(Normand Grondin, RDI, 16 h 37, 30 septembre 2010)

L'animateur d'*Enquête*, Alain Gravel, en a également parlé au *Téléjournal* Montréal, le 30 septembre :

« (...) C'est ce soir effectivement que l'on diffuse ce reportage, dans la foulée d'une enquête, faut-il le dire, qui a été faite il y a deux ans par *The Gazette*, qui avait révélé donc toute cette histoire. Ce soir, mes collègues Normand Grondin et Johanne Bonneau vont un peu plus loin, en rendant public un document interne du Collège Notre-Dame, qui raconte pas mal tout ce qui s'est passé. (...) »

Il n'y a donc eu manifestement aucune volonté de cacher cette réalité.

À l'émission *Enquête*

Dans le reportage d'*Enquête*, diffusé le 30 septembre au soir, *The Gazette* est mentionnée deux fois :

- Dans la présentation : « Il y a deux ans, le journal *The Gazette* avait enquêté sur cette affaire. »

⁹ <http://www.radio-canada.ca/regions/Montreal/2010/09/29/006-Enquete-sainte-croix.shtml>

- Dans le reportage : « Robert Cornellier en a pris connaissance [des lettres de son frère, victime de frères pédophiles] seulement en décembre 2008, lorsque la journaliste Sue Montgomery, du journal *The Gazette*, s'est présentée à sa porte avec une copie en main. »

Il aurait été plus précis et plus conforme à la réalité de dire dans l'émission : « *The Gazette* a été le premier à mettre au jour ce scandale ». Avec le recul, le rédacteur en chef Alain Kémeid est conscient que cette attribution aurait pu être plus précise.

Le contexte

Radio-Canada, tout comme les autres médias traditionnels, se démène pour conserver ses téléspectateurs à l'heure où l'information n'est plus le monopole des médias et où l'auditoire est de plus en plus fragmenté. Un organe de presse ne peut plus se contenter de rapporter les nouvelles qui circulent partout. Il doit offrir quelque chose de plus. D'où le risque de surenchère dans le vocabulaire employé pour vendre une histoire. On suscite la curiosité des téléspectateurs, en leur martelant sur toutes les tribunes qu'on va leur présenter une enquête « explosive », des entrevues « exclusives », des « révélations ». Les équipes et leurs patrons sont soumis à une forte pression. Cette stratégie de mise en marché est peut-être une question de survie, mais elle ne devrait pas se faire au détriment des règles d'exactitude en journalisme.

Conclusion

Radio-Canada n'a pas fait preuve de malhonnêteté, en s'appropriant comme étant la sienne une histoire exclusive de la *Gazette* sur les actes pédophiles de certains frères de Sainte-Croix. Le quotidien *The Gazette* est suffisamment mentionné dans la promotion du reportage pour écarter cette allégation.

L'émission *Enquête* détenait assez d'information inédite pour diffuser un reportage sur ce scandale.

Toutefois, j'ai relevé des inexactitudes quant au choix de mots dans le reportage d'*Enquête* et lors de sa promotion à l'antenne. Des mots et des expressions qui pouvaient laisser croire que Radio-Canada avait l'exclusivité de certaines informations pourtant déjà publiées dans *The Gazette*.

Julie Miville-Dechêne
Ombudsman des Services français
Société Radio-Canada
Le 27 octobre 2010